

# TÉMOIGNAGE. Quimper : Handicapé, il n'a pas reçu ses allocations depuis 4 mois

...

Bernard Tastet souffre d'une infirmité motrice d'origine cérébrale. Grâce à son casque, fabriqué par son kiné, il peut taper à l'ordinateur ou encore jouer au piano. © OUEST-FRANCE

**Porteur d'un handicap de naissance, Bernard Tastet bénéficie d'une allocation pour payer l'aide à domicile. Mais il ne la touche plus depuis le 1er mars, à cause de la lenteur administrative.**

Il vit dans une jolie maison, perchée dans un vallon de Plonéis, près de Quimper (Finistère), entre la ville et la campagne. Mais Bernard Tastet, 60 ans, ne peut vivre seul : depuis qu'il est petit, l'homme souffre d'une infirmité motrice d'origine cérébrale. Seul, il ne peut pas s'habiller, manger ou se déplacer hors de chez lui. C'est à ce titre qu'il bénéficie d'une allocation pour financer l'aide à domicile : l'allocation compensatrice pour tierce personne, ACTP. « **Tous les cinq ans, on doit faire une demande de renouvellement** », explique-t-il.

## **Six mois en avance**

Accoutumé aux délais de l'administration, il commence à faire sa demande six mois avant la fin de ses droits. Nous sommes en septembre 2017. « **La commission (de la Maison départementale des personnes handicapées, qui étudie chaque dossier) s'est réunie le 15 mars dernier. C'était déjà trop tard, car mes droits s'arrêtaient au 28 février.** »

La commission prononce un avis favorable et transmet le dossier au Conseil départemental, pour le paiement. Nouveau contretemps : il leur faut un avis d'imposition et des justificatifs de salaire. Le Conseil départemental a égaré le dossier de Bernard. Nous sommes fin avril, cela fait deux mois qu'il n'a pas touché son allocation de 830 €.

## Décidé à rester

Bien résolu à faire respecter ses droits, Bernard Tastet prend la route du Conseil départemental, accompagné de Thierry Duval, directeur de l'Association des paralysés de France, APF, en Finistère. « **J'étais décidé à rester jusqu'à ce que je sois reçu** », dit-il. Malheureusement, ce vendredi-là, personne n'est disponible, « **et il n'y avait aucun élu** ».

Finalement, lundi 11 juin 2018, il a reçu un courrier du Conseil départemental, assurant qu'une procédure d'urgence était lancée pour qu'il puisse percevoir au plus vite les 3 350 € manquants, soit 4 mois d'allocations.

## Retard systématique

Bernard a une chance : celle d'avoir une compagne valide. Avec son salaire d'enseignante, elle assure les besoins du foyer et s'occupe de Bernard lorsqu'elle est là. « **Ce retard est quasiment systématique**, indique Thierry Duval, de l'APF. **Les délais d'instruction de la Maison des personnes handicapées sont très longs. Cela met certains dans une situation embarrassante.** »

« **On a du retard, c'est réel**, répond Delphine Bourdais, [présidente de la Maison départementale des personnes handicapées du Finistère](#). La commission étudie 2 000 dossiers tous les quinze jours ! » Des « **semaines de déstockage** » ont été mises en place afin que les agents se consacrent uniquement à avancer les dossiers. En 2019, les démarches devraient être informatisées.

## Simplification administrative

Mais la présidente elle-même espère une « **simplification administrative** » avec, par exemple, certains droits accordés à vie pour des personnes dont le handicap n'évolue pas. « **Quant aux moyens, je sais qu'on ne m'en accordera pas plus. J'espère juste qu'on ne m'en retirera pas.** » C'est le Conseil départemental qui affecte des agents à la Maison départementale des personnes handicapées. Bernard Tastet, lui, reste tenace. « **Si je fais tout cela, ce n'est pas pour moi, c'est pour tous les autres.** »

*Flora CHAUVEAU Ouest-France*